

# Bienvenue





# Introduction et souhais de bienvenue



# Le mot du Syndic de Penthalaz M. Piéric Freiburghaus



# Missy





# Adoption de l'ordre du jour



## Ordre du jour

1. Introduction et souhaits de bienvenue.
2. Adoption de l'ordre du jour et du PV de l'AG du 28 septembre 2017 à Montricher.
3. Présentation de **M. Claudio Di Lello, Chef de projet et Architecte ETS auprès de la Fédération vaudoise des entrepreneurs (FVE)**, intitulée « **Des marchés publics dans le respect de l'éthique** ». M. Di Lello sera rejoint en cours de séance par M. Georges Zünd, Directeur général de la FVE.
4. Présentation et adoption du budget 2018.
5. Informations générales de la Présidente et du Comité de l'AdCV :
  - Résultat de l'enquête sur les questions « péréquations » et votation sur le mandat donné au Comité
  - RIE III et PF 17
  - Rapports de la Commission sur la LATC
  - Adoption du règlement d'application de la LCCCL (parc locatif)
  - GT constructions scolaires
  - Nouvelles fonctions au sein du Comité de M. Hans Rudolf Kappeler
  - Modification de la procédure de naturalisation
  - Sortie récréative 2018 et prochaines AG.
6. Divers et propositions de l'assemblée.



# Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 28 septembre 2017 à Montricher





# Présentation de M. Claudio Di Lello, Chef de projet et Architecte ETS auprès la Fédération vaudoise des entrepreneurs

*«Des marchés publics dans le respect de l'éthique»*





# Budget AdCV 2018

## (Y. Raboud)



# Adoption du budget 2018

- Total des charges 321'710.-
- Total des recettes 296'000.-
- Résultat prévu de l'exercice - 25'710.-
- Solde au bilan  
(fonds de réserve) 160'000.-



# Adoption du budget 2018

- Compensation de la perte de CHF 25'710.- par les fonds de réserve.
- Après trois années déficitaires malgré la croissance du nombre de nos membres, une augmentation des cotisations est envisagée.
- Y a-t-il des communes candidates pour participer à une réflexion à ce sujet courant 2018 ?



# Informations générales de la Présidente et du Comité



# Nouvelles fonctions de Hans-Rudolph Kappeler (H.-R. Kappeler)



- Pérenniser nos membres
- Recruter de nouveaux membres



# Résultats de l'enquête sur les questions « péréquations » (S.Chemouny)



# Quels impôts doit-on prendre en compte et à quel pourcentage ?

Une très large majorité des réponses va dans le sens du maintien du statu quo avec toutefois un nombre inférieur pour la prise en compte des impôts fonciers (1 pour mille ) et l'ensemble des impôts conjonctureaux.



# Faut-il différencier la part de l'impôt pris en compte par type d'impôt ?

12 OUI

17 NON



# Quel devrait être le plafond de l'effort total imposé aux communes ?

Des réponses très variées nous sont parvenues, entre 30 et 50 points d'impôts.

Acceptez-vous le principe qu'après péréquation, certaines communes conservent une valeur du point d'impôt supérieure à 10% de la moyenne des communes ?

20 OUI

4 NON

4 SANS AVIS



Jusqu'à quel % peut-on justifier une différence de valeur du point d'impôt après péréquation entre la commune la plus riche et la plus pauvre ?

5% : 1    10% : 5    15% : 1    20% : 4    30% : 3

Suppression de ce critère : 3    Statu quo : 1





# Comment financer la facture sociale ?

- Statu quo : 3
- Statu quo + mention sur l'arrêté : 4
- Bascule de points d'impôts à l'Etat : 17
- Montant à l'habitant identique + renforcement de la solidarité : 6
- Retour au 2/3 / 1/3 Cantons/communes : 2

# Quelles communes doit-on aider ?

- Les communes à forte population : 3
- Les communes à faible potentiel fiscal : 22
- Les communes ayant des charges inévitables et incompressibles au-dessus de la moyenne (routes, forêts, transports, etc.) : 19
- Autres, lesquelles : villes centres : 1, communes avec beaucoup d'enfants : 1 (charges scolaires) et communes de transit : 1

# Votation

Compte tenu de ces résultats, nous vous invitons à voter afin de confirmer que vous donnez mandat au Comité de modéliser un projet de péréquation intercommunale allant dans le sens des réponses données.

# RIE III / PF17

## (J. Byrne Garelli)





# RIE III / PF 17

- Entrée en vigueur de la réforme fédérale 2020 ou 2021.
- Entrée en vigueur de la RIE III VD : 1<sup>er</sup> janvier 2019 avec une mise en œuvre du volet social dès septembre 2018.



## RIE III / PF 17

- Durant deux ans, pas de compensation financière de la Confédération (1/3 pour les communes).
- Les sociétés à « statut fiscal » ne verront pas leur statut aboli tant que PF 17 ne sera pas accepté au niveau fédéral.

## RIE III / PF 17

**Il résulte de ce qui précède que les communes vont subir d'importantes pertes financières !**

## RIE III / PF 17

- Le 23 novembre, l'AdCV a donc écrit à M. Broulis afin que des mesures d'accompagnement soient négociées pour cette période de deux ans.
- L'AdCV a également été invitée à une première séance de discussion qui aura lieu le 5 décembre.



# Aménagement du territoire (M. Buttin)



# Règlement d'application de la LCCL

- Le 21 juillet, l'AdCV a répondu à la consultation sur ce règlement.
- Plusieurs de nos remarques ont été prises en compte.
- Globalement, le Comité de l'AdCV est donc satisfait des décisions prises par le CE à ce sujet.



# Rapports de la Commission LATC

- La Commission a rendu 3 rapports (1 majoritaire et deux minoritaires).
- Le débat au Grand Conseil va être très tendu.
- Le PDCn et la LATC ne pourront peut-être pas entrer en vigueur simultanément.
- Nous déposerons des amendements en 2018.



# Rapports de la Commission LATC

- Des avancées positives ressortent du rapport de majorité (valable si ces amendements sont adoptés au plenum !) :
  - La Commission cantonale consultative sur l'urbanisme est rétablie.
  - L'émolument perçu auprès des communes pour l'examen et l'approbation des plans d'aménagement du territoire est supprimé.





# Rapports de la Commission LATC

- La disposition qui imposait que les plans d'affectation communaux contiennent des places de jeux, de sport et de loisirs a été supprimée.
- Le délai de caducité des plans d'affectation (24 mois) pourra être prolongé de 12 mois dans des cas exceptionnels.
- Malgré une tentative d'amendement, la taxe sur la plus-value a été maintenue à 20%.



# Rapports de la Commission LATC

- Le premier rapport de minorité propose au Grand Conseil de ne pas entrer en matière sur le projet du Conseil d'Etat et d'inviter ce dernier à préparer un nouveau projet.
- Le deuxième rapport est globalement favorable au projet mais propose quand même la suppression du droit d'emption + quelques autres adaptations mineures.



# GT Constructions scolaires

## (A. Sutter)

# Nouvelle procédure de naturalisation (S. Chemouny)



# Etat des travaux

- 1<sup>er</sup> janvier 2018, entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale sur la naturalisation.
- Loi cantonale sur le droit de cité vaudois et son règlement d'application : pas prêts.
- Deux groupes de travail sur le rapport d'enquête et le questionnaire sur les connaissances élémentaires : encore en cours.

# Etat des travaux

→ Période de flottement jusqu'en  
mars / avril 2018 au moins.

# Principales modifications

- La demande sera déposée auprès du Canton qui vérifiera les conditions formelles.
- Permis C uniquement.
- Rapport d'enquête = fil rouge de la procédure.

# Principales modifications

- Niveau de langue et connaissances élémentaires exigées.
- Le Canton doit permettre aux candidats de se préparer, les communes peuvent compléter cette aide.





# Prochaines AG

22 mars 2018

28 juin 2018

20 septembre 2018

29 novembre 2018



# Sortie récréative

1<sup>er</sup> juin 2018

Lussy-sur-Morges et Tolochenaz

2019 : Candidats ?

# Divers et propositions de l'assemblée



# Divers

(S. Chemouny)

- Séminaire de l'ASC sur les aires de séjour pour les gens du voyage.
- Séminaire sur la radicalisation.
- Lettre de Mme Métraux sur le rôle de l'AdCV dans la recherche de solutions pour les cas de rigueur.